

**DELIBERATION du Comité syndical de CHARENTE NUMERIQUE**

**Comité syndical du jeudi 18 novembre 2020**

<b>N° de délibération : 2020-41-CS</b>	
<b>CADRE :</b>	<b>Fonctionnement</b>
<b>OBJET :</b>	<b>Autorisation de l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine au capital social de la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD)</b>

L'an deux mille vingt, le 18 novembre à 15H00, le comité syndical de Charente Numérique s'est réuni au siège du syndicat, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT.

Membres	Présent(e)	Représenté(e)	Absent(e) non représenté(e)	Absent(e) représenté(e) par :
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI
M. François BONNEAU		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Jacques CHABOT
M. Jacques CHABOT	<b>X</b>			
M. Didier JOBIT	<b>X</b>			
M. Jean-Paul ZUCCHI	<b>X</b>			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT			<b>X</b>	
M. Mathieu HAZOUARD	<b>X</b>			
M. Jonathan MUÑOZ		<b>X</b>		Pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	<b>X</b>			
M. Patrick EPAUD	<b>X</b>			
M. Loïc DEAU	<b>X</b>			
Mme Séverine CAILLE	<b>X</b>			
M. Yannick LAURENT	<b>X</b>			
M. Alain BRIAND	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Dix-sept délégués étant présents ou représentés, représentant quarante-trois droits de vote sur quarante-huit (89,6 % des droits de vote), le quorum est atteint et le Comité syndical peut valablement délibérer.

Le Comité syndical

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le rapport de présentation ;

Considérant que Charente Numérique détient 2 228 571 actions du capital social de la Société Publique Locale Nouvelle Aquitaine Très Haut Débit (SPL NATHD) sur les 15 600 000 actions totalement détenues avec les autres actionnaires DORSAL, Lot-et-Garonne Numérique, Périgord Numérique et le SYDEC 40 ;

Considérant que par une délibération n° 2020-12-CS adoptée le 15 janvier 2020, le Comité syndical de Charente Numérique a approuvé le nouveau Pacte d'actionnaires de la SPL NATHD et autorisé Monsieur le Président à signer ledit Pacte. Le Pacte d'actionnaires a été signé par l'ensemble des Parties en date du 28 septembre 2020 ;

Considérant que l'article 6 de ce Pacte d'actionnaires prévoit une clause d'incessibilité qui interdit, jusqu'au 15 décembre 2032, toute cession d'actions de la société au profit d'un tiers ou d'un autre actionnaire, sauf accord exprès et unanime des actionnaires ;

Considérant que pour permettre à la Région Nouvelle-Aquitaine d'intégrer le capital social de la SPL NATHD par l'achat d'actions détenues par les actionnaires actuels, il est nécessaire d'approuver la Région Nouvelle-Aquitaine en tant qu'actionnaire de la SPL NATHD.

**DECIDE :**

- **D'autoriser l'entrée au capital de la SPL NATHD de la Région Nouvelle-Aquitaine, par cession d'actions détenues par ses actionnaires actuels que sont les Syndicat mixtes ouverts Charente Numérique, DORSAL, Lot-et-Garonne Numérique, Périgord Numérique et le SYDEC 40 ;**
- **De renoncer expressément et irrévocablement à l'application de la clause d'incessibilité de l'article 6 du Pacte d'actionnaires conclu entre ces cinq actionnaires actuels en date du 28 septembre 2020.**

Résultats du vote :

Membres	Pour	Abstention	Contre	Non exprimé(e)
<b>Collège Département</b>				
M. Jérôme SOURISSEAU (pouvoir donné à M. Jean-Paul ZUCCHI)	X			
M. François BONNEAU (pouvoir donné à M. Jacques CHABOT)	X			
M. Jacques CHABOT	X			
M. Didier JOBIT	X			
M. Jean-Paul ZUCCHI	X			
<b>Collège Région</b>				
M. Xavier BONNEFONT				X
M. Mathieu HAZOUARD	X			

M. Jonathan MUÑOZ (pouvoir donné à M. Mathieu HAZOUARD)	<b>X</b>			
<b>Collège SDEG 16</b>				
M. Jean-Michel BOLVIN	<b>X</b>			
M. François ELIE	<b>X</b>			
M. Jean-Pierre CHAMOULEAUD	<b>X</b>			
M. Patrick EPAUD	<b>X</b>			
M. Loïc DEAU	<b>X</b>			
Mme Séverine CAILLE	<b>X</b>			
M. Yannick LAURENT	<b>X</b>			
M. Alain BRIAND	<b>X</b>			
M. Didier BERTRAND	<b>X</b>			
M. Gérard SORTON	<b>X</b>			

Monsieur Xavier BONNEFONT est absent, non représenté. Conformément aux modalités de vote statutaire, cette délibération est adoptée.

Le Président de Charente Numérique



**Jacques CHABOT**